

RAPPORT SEMESTRIEL
30.06.25

CAPITALATWORK EQUITIES PLUS **SICAV**

SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
publique de droit belge à compartiments multiples
Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements
répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

Aucune souscription ne peut être acceptée sur la base du présent rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont effectuées après la remise à titre gratuit du prospectus et des documents d'informations clés.

SOMMAIRE

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	3
1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	3
1.2 . RAPPORT DE GESTION	5
1.2.1 . Informations aux actionnaires	5
1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés	6
1.3 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION	8
1.3.1 . Résumé des règles	8
1.3.2 . Taux de change	9
2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EQUITIES PLUS AT WORK D	10
2.1 . RAPPORT DE GESTION	10
2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	10
2.1.2 . Cotation en bourse	10
2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	10
2.1.4 . Gestion financière du portefeuille	13
2.1.5 . Distributeurs	13
2.1.6 . Indice et benchmark	13
2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	13
2.1.8 . Politique future	13
2.1.9 . Indicateur synthétique de risque	13
2.2 . BILAN	15
2.3 . COMPTE DE RESULTATS	16
2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	17
2.4.1 . Composition des actifs au 30.06.25	17
2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	19
2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	20
2.4.4 . Montant des engagements relatifs aux positions sur instruments financiers dérivés	20
2.4.5 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	20
2.4.6 . Performances	21
2.4.7 . Frais	22
2.4.8 . Notes aux états financiers et autres informations	22

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Siège de la SICAV

Avenue du Port 86 C, boîte 320, 1000 Bruxelles

Date de constitution de la SICAV

22 août 2018

Conseil d'administration de la SICAV

Président

Monsieur, Bruno HOUDMONT, Administrateur indépendant, Président du Conseil d'administration

Administrateurs

Monsieur Michel SZUREK, Responsable Fonds, CAPITALATWORK Foyer Groupe S.A., Administrateur ;

Monsieur Marcel VAN CLEEMPOEL, Managing Director CAPITALATWORK S.A, Administrateur ;

Monsieur Geoffroy LINARD DE GUERTECHIN, Administrateur indépendant ;

Monsieur Yvon LAURET, Administrateur indépendant ;

Monsieur Pierre-Henry OGER, Head of Portfolio Management, CapitalatWork Foyer Group

Personnes physiques chargées de la direction effective

M. Marcel VAN CLEEMPOEL

M. Michel SZUREK

Type de gestion

Société d'investissement ayant désigné une société de gestion, conformément à l'article 44, § 1er, de loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances

Dénomination: FUNDSIGHT S.A.

Forme juridique: Société Anonyme

Siège: 106 Route d'Arlon, L-8210 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg

Constitution: 1^{er} septembre 1993

Conseil d'administration:

Monsieur Eric MAY ;

Monsieur Xavier PARAIN ;

Madame Sabine MATHIS ;

Monsieur Aloysius VON MITSCHKE-COLLANDE

Comité de direction de la société de gestion:

Monsieur Jean-Philippe CLAESSENS

Monsieur Cédric COUDRON ;

Monsieur Romain DENIS ;

Madame Rachel KEIP ;

Madame Armelle MOULIN ;

Monsieur Xavier PARAIN ; et

Monsieur Gilles ROLAND.

Commissaire de la société de gestion:

Deloitte audit S.à r.l. Luxembourg, 20 Boulevard de Kockelscheuer, L-1821 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représenté par M. Nicolas HENNEBERT

Capital souscrit et libéré:

Le capital de la société de gestion est fixé à € 3.196.700. Les fonds propres de la société de gestion sont considérés comme suffisants pour couvrir le risque de responsabilité professionnelle.

Commissaire

Deloitte Réviseurs d'Entreprises S.R.L., Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, Gateway Building - 1930 Zaventem, représenté par M. Tom Renders.

Promoteur

CAPITALATWORK S.A., ayant son siège Avenue Edmond Van Nieuwenhuyse 30 à 1160 Auderghem Bruxelles et inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0441.148.080, (ci-après "CAPITALATWORK S.A."), filiale du groupe financier CAPITALATWORK FOYER GROUP SA.

Dépositaire

CACEIS Bank, Succursale de Belgique

CACEIS Bank est une société anonyme de droit français au capital de 1.280.677.691,03 euros, dont le siège est sis 89-91, rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France, immatriculée sous le numéro RCS Paris 692 024 722, CACEIS Bank agit

CAPITALATWORK Equities Plus SICAV

en Belgique par l'intermédiaire de sa succursale belge, CACEIS Bank, Belgium Branch, située Avenue du Port 86C b320 à 1000 Bruxelles et inscrite au Registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise BE0539.791.736.

CACEIS Bank, Belgium Branch a été désignée par la SICAV comme dépositaire aux termes d'un contrat de dépositaire, tel que modifié au fur et à mesure (le « Contrat de dépositaire » ou « Depositary Agreement ») conformément aux règles relatives aux OPCVM et autres dispositions légales applicables.

Les investisseurs peuvent consulter, sur demande auprès du siège de la SICAV, le Contrat de dépositaire afin de mieux comprendre et connaître les obligations et responsabilités du Dépositaire.

Gestion financière du portefeuille

FUNDSIGHT S.A., 106 Route d'Arlon, L-8210 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg

Délégation de la gestion du portefeuille

CapitalatWork Foyer Group S.A., 12 Rue Léon Laval, L-3372 Leudelange

CapitalatWork S.A., Avenue Edmond Van Nieuwenhuyse 30 à 1160 Auderghem

Gestion administrative et comptable

CACEIS Bank, Belgium Branch S.A., Avenue du Port, 86C bte 320 -1000 Bruxelles

La Société de Gestion a délégué à CACEIS Bank, Succursale de Belgique, ("CACEIS") la gestion administrative de la SICAV, et de chacun de ses Compartiments au sens de l'article 3, 22°, b) de Loi, y compris notamment le calcul de la valeur nette d'inventaire par action de la SICAV (la "Valeur Nette d'Inventaire").

CACEIS est inscrite au Registre des Entreprises, sous le numéro 0476.809.240. CACEIS est une société de bourse de droit belge, agréé conformément à la loi belge du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.

Aux termes du Framework Agreement conclu avec la Société de Gestion, CACEIS a été nommée "Agent Administratif, Agent Teneur de Registre et Agent de Transfert" de la SICAV. Aux termes du contrat précité, CACEIS a également été nommée agent domiciliataire de la SICAV ("Agent Domiciliataire"), cette dernière prenant à sa charge les frais relatifs à la domiciliation.

CACEIS est responsable du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action ainsi que d'autres devoirs administratifs requis par la Loi. Les honoraires et frais de l'Agent Administratif sont supportés par la Société de Gestion. Ils sont fixés par le contrat selon les usages de la place financière.

En sa qualité d'agent teneur de registre ("Agent Teneur de Registre") et d'agent de transfert ("Agent de Transfert"), CACEIS est chargée du traitement des demandes de souscription, de rachat et de conversion ainsi que de la tenue du registre des actionnaires. La rémunération et les frais de l'Agent Teneur

Service Financier

CapitalatWork S.A., Avenue Edmond Van Nieuwenhuyse 30 à 1160 Auderghem

Distributeurs

CapitalatWork S.A., Avenue Edmond Van Nieuwenhuyse 30 à 1160 Auderghem

FUNDSIGHT S.A., 106 Route d'Arlon, L-8210 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg

Liste des compartiments et des classes d'action commercialisés par la SICAV

Compartiment: Equities Plus at Work D Type DIS, exprimée en EUR

Type DIS: Les actions sont des actions de distribution émises sous forme nominative (limitées à deux décimales).

Les actions nominatives sont inscrites dans un registre des actions nominatives de la SICAV tenu par CACEIS Bank, Belgium Branch

1.2 . RAPPORT DE GESTION

1.2.1 . Informations aux actionnaires

SICAV publique de droit belge à Compartiments multiples répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE et régie par la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances (la "Loi de 2012").

La SICAV est en conséquence également soumise aux dispositions de l'arrêté royal du 12 novembre 2012 relatif aux organismes de placement collectif publics qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE (ci-après "l'Arrêté Royal de 2012").

Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (ci-après le Règlement)

Non applicable

Swing pricing

Autres mécanismes applicables en cas de souscriptions ou rachats importants

Adaptation de la VNI - Swing Pricing

En vue de protéger la SICAV contre les risques de liquidité qui pourraient être causés par des demandes de rachat importantes, et en vue de protéger les actionnaires contre des mouvements spéculatifs à court terme entraînant des frais d'achat ou de réalisation d'actifs dans le portefeuille du Compartiment, la SICAV déterminera le prix de rachat sur la base d'une VNI réduite ou le prix de souscription sur la base d'une VNI augmentée en vue de tenir compte des coûts de réalisation ou d'achat d'actifs en portefeuille pour financer ce prix de rachat ou pour investir le montant de la souscription. Cette adaptation de la VNI interviendra automatiquement (c.-à-d. notamment sans privilégier de quelque manière que ce soit un ou plusieurs participants/souscripteurs ou catégories de participants/souscripteurs par rapport aux autres) si la variation négative ou positive du passif du Compartiment due aux entrées et sorties dépasse 5% du capital du Compartiment.

Dans le cadre de ce calcul de VNI, le facteur maximal qui peut être appliqué en vertu de l'article 21/1, alinéa 1er, de l'arrêté royal du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts, est de 3%.

Il ne sera toutefois pas tenu compte de cette adaptation temporaire de la VNI pour le calcul de la commission de performance du Gestionnaire.

Si cet ajustement de la VNI intervient, le montant destiné à couvrir les frais de réalisation des actifs, tel que prévu par l'article 27 des statuts et comme mentionné ci-dessous (Frais de réalisation des actifs - Anti-Dilution Levy), ne pourra pas être réclamé aux actionnaires dont la VNI de rachat est ainsi affectée.

La procédure qui sera suivie en cas d'application de ce mécanisme d'ajustement de la VNI peut être obtenue sur demande écrite adressée au siège de la SICAV.

Au 30 juin 2025, un ajustement a été effectué en date du 10-04-25 pour un montant de 15.491€.

Frais de réalisation des actifs - Anti-Dilution Levy

En vue de protéger la SICAV contre les risques de liquidité qui pourraient être causés par des demandes de rachat importantes, et en vue de protéger les actionnaires contre des mouvements spéculatifs à court terme entraînant des frais d'achat ou de réalisation d'actifs dans le portefeuille du Compartiment, la SICAV peut également décider de réclamer des frais aux investisseurs/actionnaires qui souhaitent souscrire à, ou faire racheter, des actions, en vue de compenser les coûts de réalisation ou d'achat d'actifs en portefeuille pour financer ce prix de rachat ou pour investir le montant de la souscription. Ces frais seront limités à 2% de la VNI par action, multiplié par le nombre d'actions dont le rachat est demandé.

Ces frais pourront être réclamés si la variation négative du passif du Compartiment due aux entrées et sorties dépasse 3% de du capital du Compartiment. Ces frais ne pourront pas être réclamés si le mécanisme d'ajustement de la VNI en application du mécanisme de Swing Pricing décrit ci-dessus est appliqué.

La procédure qui sera suivie en cas d'application de ce mécanisme d'ajustement de la VNI peut être obtenue sur demande écrite adressée au siège de la SICAV. Cette procédure prévoit notamment que ces frais ne peuvent être réclamés que si cela n'a pas pour effet de privilégier de quelque manière que ce soit un ou plusieurs souscripteurs/participants ou catégories de souscripteurs/participants par rapport aux autres.

Droit de vote

L'assemblée générale vote et délibère suivant le prescrit du Code des sociétés.

Sauf dans les cas prévus par la loi, les décisions sont prises, quel que soit le nombre de titres représentés à l'assemblée, à la majorité des voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou tout autre moyen de télécommunication une autre personne comme mandataire (cf. également la section "Nominee" dans la partie générale de ce Prospectus).

Les décisions concernant un Compartiment déterminé seront, s'il n'en est pas disposé autrement par la loi ou les Statuts, prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents et votants de ce Compartiment.

Lorsque les actions sont de valeur égale, toute action entière donne droit à une voix. Lorsque les actions sont de valeur inégale, toute action entière confère de plein droit un nombre de voix proportionnel à la partie du capital qu'elle représente, en comptant pour une voix l'action représentant la quotité la plus faible ; il n'est pas tenu compte des fractions de voix

1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés

« Parlez doucement et maniez un gros bâton ». Tel était le conseil en matière de politique étrangère que Theodore Roosevelt, le 26^e président des États-Unis, donnait à ses diplomates. Son message était assez clair : négociez avec les autres nations de manière calme et polie, mais gardez à votre disposition des moyens économiques, voire militaires, crédibles. Son successeur actuel, le 47^e président des États-Unis, ne semble pas vraiment avoir pris ce conseil à cœur. Donald Trump insulte ses adversaires avec une fréquence remarquable. Les politiciens et diplomates professionnels ajouteraient probablement « dans l'exercice de ses fonctions » à cela. La question pour les marchés est plutôt de savoir dans quelle mesure les menaces commerciales du président sont importantes et crédibles. Les marchés obligataires et des changes, quant à eux, s'inquiétaient de la crédibilité du « Big, beautiful bill », le projet de budget que Trump souhaite faire adopter par le Congrès et qui, selon la plupart des observateurs, ne fait qu'agrandir le trou béant dans le budget. Comme si tout cela ne suffisait pas à mettre les nerfs à rude épreuve, l'escalade des tensions au Moyen-Orient a ajouté une bonne dose d'incertitude au cocktail des marchés. Les marchés ont connu de véritables montagnes russes au cours du premier semestre 2025.

Le second trimestre a démarré en fanfare : le 2 avril 2025, selon Trump, était le « Jour de la libération ». Ce jour-là, le président a annoncé une liste de droits de douane « réciproques » avec presque tous les partenaires commerciaux des États-Unis. Il a fait valoir que ces droits de douane étaient nécessaires pour corriger les pratiques commerciales déloyales. Les observateurs du marché qui ont suivi cette annonce sont tombés de leur chaise, stupéfaits. Non seulement le système tarifaire s'est avéré très complexe, avec un tarif différent pour presque chaque pays, mais le niveau des tarifs, en particulier, a stupéfié les observateurs : ils étaient bien plus élevés que ne l'avaient prédit même les plus pessimistes en matière de commerce. La Chine, que beaucoup considéraient comme la véritable cible de la colère commerciale de Trump, s'est même vu infliger un tarif de 125 %, rendant le commerce pratiquement impossible. Les marchés déconcertés n'ont pas mis longtemps à se prononcer sur le « jour de la libération » : cet ensemble de mesures allait stimuler l'inflation et mettre fin à la croissance, une combinaison néfaste pour les bénéfices des entreprises. En conséquence, une vague de ventes massives a déferlé sur les marchés le lendemain. Les dirigeants mondiaux déconcertés ont également réagi. Certains ont condamné les droits de douane, mais se sont abstenus de prendre des mesures de rétorsion. Ils ont émis l'hypothèse qu'il s'agissait là de la méthode habituelle de Trump : exercer une forte pression au début des négociations, puis parvenir à un compromis plus équilibré. La Chine a fait le contraire : Xi Jinping est resté silencieux, mais a augmenté les droits de douane sur les produits américains à 105 %. Après quoi, Trump, irrité, a augmenté les droits de douane sur les produits chinois à 155 %.

Alors que les politiciens se débattaient, les marchés continuaient de baisser et les chefs d'entreprise inquiets ont commencé à appeler leurs représentants au Congrès et même la Maison Blanche. Ils ont alerté le président sur le fait que les droits de douane élevés sur les produits chinois rendaient le commerce pratiquement impossible. Presque immédiatement après l'annonce de ces droits de douane, le trafic maritime entre la Chine et les États-Unis a chuté de 50 %. Le message des grands détaillants (Walmart, Target et Costco) à la Maison Blanche était clair : dans quelques semaines, les rayons de leurs magasins seraient vides et le président serait tenu pour responsable. Cela a suffi pour faire changer d'avis à Trump : il a annoncé une pause de 90 jours avant l'entrée en vigueur des droits de douane. Cela a laissé le temps de négocier et, au moins, d'apaiser les tensions autour de la question des droits de douane. Un certain calme est revenu sur les marchés. Les bourses ont commencé à se remettre de l'épisode des droits de douane. Justifié ou non ? L'avenir nous le dira.

Comme si cela ne suffisait pas, une autre histoire a commencé entre-temps : le « Big, beautiful bill », le projet de budget de Trump et de son administration. Une fois de plus, toutes les sonnettes d'alarme ont retenti, cette fois-ci sur les marchés obligataires et des changes. Après tout, les projets fiscaux de Trump ont également été mal accueillis par les marchés. Tout d'abord, Trump voulait rendre permanente la réduction d'impôt qu'il avait mise en œuvre en 2018 et qui, en principe, expire à la fin de 2025. Cela coûterait environ 390 milliards de dollars au Trésor. En outre, il souhaitait mettre en œuvre un certain nombre de nouvelles réductions d'impôt (notamment sur les bénéfices des entreprises), qui seraient en partie financées par des économies sur les opérations gouvernementales et les programmes sociaux. Seulement, il est depuis apparu clairement que le programme Doge, dirigé par Elon Musk, ne permet pas de réaliser les économies annoncées (et Musk lui-même a depuis disparu de la scène politique). Les instituts de recherche soulignent que ce plan budgétaire ne sera jamais neutre et qu'il ne fera qu'accroître les déficits et la dette publics, déjà élevés. Détail amusant : ces dettes sont censées être financées principalement par les mêmes étrangers avec lesquels Trump mène sa guerre commerciale. Il n'est donc pas étonnant que les marchés obligataires aient également connu une agitation croissante. Cette agitation s'est particulièrement manifestée par la hausse des taux d'intérêt sur les obligations à long terme.

Le taux d'intérêt des obligations à 30 ans a même atteint à un moment donné le niveau symbolique de 5 %. Et ce n'est pas une bonne nouvelle pour le gouvernement américain. Rien que cette année, il doit refinancer quelque 7 000 milliards de dollars d'obligations arrivant à échéance. Bon nombre de ces obligations ont été émises à une période où les rendements étaient extrêmement bas et doivent désormais être refinancées à des taux d'intérêt beaucoup plus élevés. Cela signifie que les coûts d'intérêt pour les États-Unis vont augmenter, déclenchant ainsi l'effet boule de neige tant redouté. Les étrangers ont donc commencé à réduire prudemment leurs positions importantes en bons du Trésor. Ce faisant, ils ont également vendu les positions en dollars qui en résultaient : pour la première fois, la domination du dollar américain en tant que monnaie de réserve mondiale a été remise en question. Cela aussi nous a plongés dans une attente anxieuse. Le projet de budget a été approuvé de justesse à la Chambre des représentants, mais semble rencontrer plus de résistance que prévu au Sénat, certains républicains émettant également de nombreuses réserves sur l'accord. Il ne reste plus qu'à voir à quelle température sera servie cette soupe budgétaire, portée à ébullition, lorsqu'elle arrivera enfin dans notre assiette.

Outre ces développements économiques, la situation au Moyen-Orient a également commencé à s'aggraver. Des bombardiers américains ont bombardé des installations nucléaires iraniennes à la dernière minute, avant que nous ayons terminé la rédaction de cette newsletter. Il reste à voir comment cette histoire va évoluer. L'Iran jure de se venger, mais semble très affaibli et n'aurait que peu d'options réelles. Mais au Moyen-Orient aussi, une boîte de Pandore semble s'ouvrir, tout comme en Ukraine, où après plus de trois ans de combats, il y a encore peu de perspectives de solution. La situation géopolitique semble être devenue encore plus complexe.

Il va sans dire que tous ces événements ont eu une incidence sur nos choix de gestion. Dans un climat marqué par les incertitudes, nous avons examiné la sensibilité de nos positions aux incertitudes commerciales et procédé à des ajustements lorsque cela s'avérait nécessaire. Le deuxième semestre 2025 commence, et les négociations commerciales ainsi que la législation fiscale américaine devraient aboutir. Nous continuons à suivre ces développements avec une grande vigilance et une grande souplesse d'action, tout en adoptant une approche défensive.

1.3 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.3.1 . Résumé des règles

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

Frais

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

Comptabilisation des achats et des ventes

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Créances et dettes

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante:

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.
- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.
- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.
- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique «I. réductions de valeur, moins-values et plus-values».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste «II. Produits et charges des placements - B. Intérêts».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste «II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap».

Opérations en devises

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique «I.H. Positions et opérations de change».

1.3.2 . Taux de change

	30.06.25			30.06.24		
1 EUR	1,7912	AUD		1,6048	AUD	
	0,9344	CHF		0,9631	CHF	
	7,4608	DKK		7,4575	DKK	
	0,8566	GBP		0,8478	GBP	
	169,5568	JPY		172,4017	JPY	
	1,1739	USD		1,0718	USD	

2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EQUITIES PLUS AT WORK D

2.1 . RAPPORT DE GESTION

2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Equities Plus at Work D a été lancé le 22 août 2018.

Période et prix de souscription initiale:

- Parts de distribution: du 27/08/2018 au 05/09/2018 au prix de 125,00 EUR par part.

2.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs d'investissement

L'objectif du Compartiment "Equities Plus at Work D" est d'offrir à ses investisseurs une plus-value et des revenus, principalement à travers des investissements en actions cotées.

Le Compartiment recherche une performance absolue, sans viser à répliquer ou excéder la performance d'aucun indice. Le Compartiment est géré de manière active. Le Gestionnaire a le choix de la composition du portefeuille, dans le respect de la loi et des dispositions de ce Prospectus.

Le Compartiment ne bénéficie d'aucune forme de garantie ou de protection du capital investi par ses investisseurs et la recherche de cet objectif de gestion suppose la prise de risques – principalement en actions – qui, s'ils se matérialisent, peuvent entraîner la perte de tout le capital investi.

La SICAV souhaite faire bénéficier les actionnaires du Compartiment du régime dit des « revenus définitivement taxés » (« RDT »). En conséquence, le Compartiment investira principalement dans des actions qui permettent l'application de ce régime, les autres actifs autorisés ne devant représenter en règle générale qu'un pourcentage limité du portefeuille du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le portefeuille du Compartiment ne sera pas composé à 100% d'actions donnant droit au régime des RDT et que les revenus et plus-values liés aux actions du Compartiment ne seront donc pas déductibles à 100% dans le chef des investisseurs constitués sous la forme de sociétés soumises à l'impôt des sociétés en Belgique. Dans des circonstances normales de marché, le Gestionnaire veillera toutefois à ce que le portefeuille du Compartiment soit composé, à concurrence de minimum 80%, d'actions donnant droit au régime RDT.

Les entreprises sont sélectionnées en fonction de leur attractivité financière et de critères extra-financiers qui répondent aux exigences ISR (investissement socialement responsable) du Promoteur. Le Compartiment veille donc à promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales (y compris de gouvernance) et constitue un produit visé par l'article 8 de SFDR.

Stratégie d'investissement

La stratégie qui sera suivie par le Gestionnaire dans la gestion du Compartiment sera discrétionnaire : le Gestionnaire pourra composer le portefeuille avec tous les instruments financiers dans lesquels peut investir une SICAV publique de droit belge à compartiments multiples répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (la "Directive OPCVM/UCITS"), y compris des instruments financiers dérivés, des OPC en valeurs mobilières répondant aux conditions de la Directive OPCVM/UCITS ou autres OPC, et, accessoirement, des titres de créances émis par des gouvernements ou des entités privées.

Le Compartiment investira principalement (càd. à concurrence d'au moins de 50% de la valeur de son portefeuille, sauf circonstance anormale de marché reconnue par une résolution motivée du conseil d'administration de la SICAV) dans des valeurs mobilières à revenu variable, telles qu'actions et warrants sur valeurs mobilières émises par des émetteurs de toutes nationalités et libellées en toutes devises.

Le Compartiment peut investir accessoirement (càd. à concurrence de moins de 50% de la valeur de son portefeuille, sauf circonstance anormale de marché reconnue par une résolution motivée du conseil d'administration de la SICAV) dans des titres de créances émis par des gouvernements ou des entités privées.

Le Compartiment pourra également investir dans des parts de compartiments d'autres OPCVM ou autres OPC, sans toutefois que ces investissements dépassent 10% de ses actifs.

Le Compartiment peut également détenir des liquidités à titre accessoire (à concurrence de maximum 20% de la valeur de son portefeuille).

Le Compartiment n'a pas de restriction géographique.

Techniques & Instruments

Autorisation

Le Compartiment est autorisé, dans le respect des règles belges applicables, en vue d'accroître son rendement et/ou réduire ses risques et/ou réduire ses coûts, à recourir aux techniques et instruments (y compris des opérations de change à terme ou "forwards", et instruments dérivés listés) qui ont pour objet les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire ou autres types de sous-jacents pour autant que :

- ces techniques et instruments soient employés aux fins d'une gestion efficace du portefeuille;
- le recours à ces techniques et instruments se fait dans le respect de la politique d'investissement du Compartiment et est compatible avec le profil de risque du Compartiment et les règles de diversification qui lui sont applicables; et
- lorsque ces opérations concernent l'utilisation d'instruments financiers dérivés, les conditions et limites dans lesquelles elles peuvent être conclues sont conformes aux dispositions de la Directive OPCVM/UCITS.

Le Gestionnaire prend les risques résultant de ces techniques et instruments en compte de façon appropriée dans le processus de gestion des risques du Compartiment.

Des informations supplémentaires sur les conditions d'application de ces techniques et instruments figurent dans les rapports (semi) annuels.

Stratégie de couverture du risque de change

Le Compartiment investit les actifs dans des instruments du marché des actions et dans des instruments du marché obligataire et monétaire, dans les limites décrites ci-dessous, émis par des émetteurs du monde entier.

Pour protéger ses actifs contre les variations des taux de change vers certaines devises, le Compartiment pourrait effectuer des transactions de vente de contrats à terme sur devises et de vente d'options call ou d'achat d'options put sur devises. Les transactions concernées ne peuvent avoir trait qu'à des contrats négociés sur un marché réglementé et régulier, agréé et ouvert au public, ou à des contrats négociés avec un établissement financier agréé de premier ordre, spécialisé dans ce type de transactions et qui déploie également ses activités sur le marché des options 'over the counter' (OTC). Dans le même but, le Compartiment peut aussi vendre des devises à terme ou les échanger dans le cadre de transactions de gré à gré avec des établissements financiers de premier ordre, spécialisés dans ce type de transactions.

Le recours à ces techniques et instruments comporte des risques pour le portefeuille du Compartiment (cf. risques ci-dessous).

Le Gestionnaire pourrait, en menant la politique d'investissement décrite ci-dessus, couvrir certains risques de change (sur certaines devises), en tout ou en partie, et pas d'autres. Aucune politique systématique de couverture du risque de change n'est toutefois envisagée.

Utilisation des instruments financiers dérivés

Le risque global lié aux instruments financiers dérivés est représenté par l'engagement, c'est à dire le résultat de la conversion des positions sur instruments financiers en positions équivalentes sur les actifs sous-jacents, le cas échéant en fonction de leur sensibilité respective.

Les produits dérivés utilisés à titre de couverture du portefeuille viennent diminuer le risque global assumé par un Compartiment.

Les positions acheteuses et vendeuses sur un même actif sous-jacent ou sur des actifs présentant une corrélation historiquement importante peuvent être compensées.

Lorsqu'une valeur mobilière ou un instrument du marché monétaire comporte un produit dérivé, ce dernier doit être pris en compte pour calculer si les limites d'investissement sont respectées.

Lorsque le Compartiment a recours à des instruments dérivés fondés sur un indice, ces investissements ne sont pris en compte pour calculer le respect des limites d'investissement dans les actifs composant l'indice, que dans la mesure imposée par les règles applicables.

Techniques & instruments envisagés

La SICAV n'envisage pas de conclure des opérations à réméré qui consistent dans des achats et des ventes de titres dont les clauses réservent au vendeur le droit de racheter de l'acquéreur les titres vendus à un prix et à un terme stipulés entre les deux parties lors de la conclusion du contrat.

L'utilisation de ces techniques sera soumise à une révision du Prospectus.

Gestion des garanties

Le Compartiment pourra recevoir des garanties financières en vue de réduire l'exposition au risque de contrepartie résultant du recours aux techniques et instruments visés ci-dessus.

Les règles résumées ci-dessous sont applicables aux garanties reçues de façon générale par le Compartiment dans le cadre de toute technique et instrument utilisé, et sont sans préjudice aux règles éventuellement différentes ou complémentaires (tant à la SICAV qu'à la Société de Gestion).

Les garanties financières acceptées par la SICAV prendront la forme d'une sûreté dont la nature sera déterminée en conformité avec les dispositions légales applicables. La garantie pourra être donnée sous forme d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE ou une de ses autorités locales ou par une institution supranationale et sera bloquée au nom de la SICAV jusqu'à l'expiration de la technique de gestion efficace du portefeuille.

En règle générale, les garanties respecteront les critères suivants :

- **Liquidité** : toute garantie reçue autrement qu'en espèces devrait être très liquide et se négocier sur un marché réglementé ou dans un système de négociation multilatérale à des prix transparents, de sorte qu'elle puisse être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable à la vente.
- **Evaluation** : les garanties reçues doivent faire l'objet d'une évaluation au moins quotidienne et les actifs affichant une haute volatilité de prix ne doivent pas être acceptés en tant que garanties financières, à moins que des décotes suffisamment prudentes soient appliquées. Lesdites garanties sont évaluées au prix du marché (mark-to-market) et majorées d'une marge de variation par rapport aux titres prêtés. La valeur des titres reçus en garantie devra au minimum correspondre à 102% de la valeur des titres prêtés. La valeur des titres en garantie ne sera donc prise en compte qu'après application d'une décote en de 2% minimum.
- **Qualité de crédit des émetteurs** : les garanties financières reçues doivent être d'excellente qualité.
- **Corrélation** : les garanties financières reçues par la SICAV doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et sont censées ne pas être hautement corrélées avec la performance de la contrepartie.
- **Diversification des garanties financières (concentration des actifs)** : les garanties financières doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, marchés et émetteurs. Le critère de diversification suffisante en matière de concentration des émetteurs est considéré comme étant respecté si le Compartiment reçoit d'une contrepartie dans le cadre de techniques de gestion efficace de portefeuille un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné de maximum 20% de sa valeur nette d'inventaire. Si le Compartiment est exposé à différentes contreparties, les différents paniers de garanties financières doivent être agrégés pour calculer la limite d'exposition de 20% à un seul émetteur. Des dérogations à ce qui précède sont possibles si les titres reçus en garantie sont émis ou garantis par certains Etats ou institutions internationales.

La Société de Gestion peut toutefois imposer des critères plus stricts en terme de garanties reçues et ainsi exclure certains types d'instruments, certains pays, certains émetteurs, voire certains titres.

Aucune garantie financière ne sera donnée en espèces.

Les garanties financières ne seront ni vendues, ni réinvesties ou mises en gage.

Limites d'investissement

Le Gestionnaire respectera, dans la mise en œuvre de la stratégie d'investissement du Compartiment, les obligations, interdictions, limites, et conditions applicables au Compartiment et à ses investissements, telles que prévues notamment par (i) la Directive OPCVM/UCITS telle que transposée par la Loi de 2012, et l'Arrêté Royal de 2012, et (ii) la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009.

Sans préjudice à l'obligation de respecter l'ensemble des règles susvisées, le risque global lié aux instruments financiers dérivés ne peut pas excéder la valeur nette totale du portefeuille. Ceci signifie que le risque global lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés ne peut pas dépasser 100% de la valeur nette d'inventaire du Compartiment.

Emprunts

Le Compartiment peut emprunter des espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Des aspects sociaux, éthiques et environnementaux sont pris en compte dans la mise en œuvre de la politique d'investissement du Compartiment.

2.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.6 . Indice et benchmark

Non applicable.

2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Nous avons pris des positions dans Broadcom, Chubb, IntercontinentalExchange, Nestlé, Novo Nordisk, Roche, Uber Technologies, Apollo Global Management et Intuit, en raison de leurs fondamentaux solides et de leurs valorisations attractives.

Nous avons renforcé nos positions dans plusieurs sociétés sous-évaluées, notamment Adobe, ASML, Broadcom, JCDecaux, Novo Nordisk, Roche, Qualcomm, Salesforce, Schneider Electric, Kerry, LVMH, Prosus, JDE Peet's, Bureau Veritas, Kion, Infineon, Microsoft, Aon, Sanofi, Solvay, Publicis, Electronic Arts, AMD, Applied Materials, Wyndham Hotels, ...

Nous avons également réduit les positions qui pouvaient être trop coûteuses ou trop dominantes dans le fonds, notamment AB Inbev, Apple, Bureau Veritas, Richemont, Take Two Interactive, Vinci, Oracle, Richemont, Microsoft, Visa, Netflix, etc. Nous avons complètement vendu nos positions dans Eutelsat, Fox, Fiserv, Porsche, Kering, UnitedHealth et Enphase.

2.1.8 . Politique future

Le deuxième semestre 2025 commence, et les négociations commerciales ainsi que la législation fiscale américaine devraient aboutir. Nous continuerons à suivre ces développements avec une grande vigilance et une grande souplesse d'action, tout en adoptant une approche défensive.

2.1.9 . Indicateur synthétique de risque

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant l'échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Les risques fondamentaux du fonds d'investissement résident dans la possibilité de dépréciation des titres dans lesquels le fonds est investi.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques d'importance significative pour le produit mais non intégrés à l'indicateur synthétique de risque:

Risque de crédit: Risque de défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie.

Risque de change: Risque que la valeur des investissements soit affectée par la variation des taux de change.

Veuillez vous référer à la section « Risques d'investissement » du Prospectus du Fonds pour connaître tous les risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Indicateur synthétique de risque

Un indicateur synthétique de risque ("ISR") est calculé par Compartiment conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2017/653 du 8 mars 2017 complétant le règlement (UE) no 1286/2014 sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (ci-après, collectivement avec le Règlement 1286/2014 et l'ensemble de ses actes d'exécution, les « Règles PRIIP »).

L'indicateur le plus récent se trouve dans le document d'informations clés de chaque Compartiment. Il est également indiqué dans le rapport annuel.

L'indicateur synthétique de risque donne une indication du profil de chaque Compartiment. Il est déterminé sur la base de données du passé. Les données du passé ne sont pas toujours un indicateur fiable du rendement et du risque futurs. L'indicateur fait l'objet d'évaluations régulières et ce chiffre peut donc évoluer à la hausse ou à la baisse.

Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le Compartiment ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible. Ce chiffre indique à la fois le rendement potentiel du Compartiment et le risque qui va de pair avec ce rendement. Plus le chiffre est élevé, plus le rendement potentiel est élevé mais plus ce rendement est difficile à prévoir. Des pertes sont également possibles.

Le chiffre est calculé pour un investisseur en euros. Il situe ce risque sur une échelle allant de un (faible risque, rendement potentiellement plus faible) à sept (risque élevé, rendement potentiellement plus élevé).

2.2 . BILAN

	Au 30.06.25 (en EUR)	Au 30.06.24 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	318.626.154,45	274.392.613,86
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	301.291.690,28	264.337.349,01
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	301.833.334,35	265.111.838,39
F. Instruments financiers dérivés		
e. Sur actions		
i. Contrats d'option (+/-)	-541.644,07	-805.388,37
m. Sur indices financiers		
i. Contrats d'option (+/-)		30.898,99
III. Créances et dettes à plus d'un an	-46.590,84	
B. Dettes	-46.590,84	
IV. Créances et dettes à un an au plus	-218.259,23	-47.955,96
A. Créances		
a. Montants à recevoir	973.559,30	1.243.360,70
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-1.191.818,53	-1.289.166,71
b. Dettes fiscales (-)		-2.149,95
V. Dépôts et liquidités	18.768.432,75	10.963.293,06
A. Avoirs bancaires à vue	15.503.829,52	10.963.293,06
C. Autres	3.264.603,23	
VI. Comptes de régularisation	-1.169.118,51	-860.072,25
C. Charges à imputer (-)	-1.169.118,51	-860.072,25
TOTAL CAPITAUX PROPRES	318.626.154,45	274.392.613,86
A. Capital	319.484.194,67	258.286.349,80
B. Participations au résultat	-9.740.635,50	1.536.095,55
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	8.882.595,28	14.570.168,51
SECTION 2: POSTES HORS BILAN		
I. Sûretés réelles (+/-)	2.621.028,76	6.012.777,68
A. Collatéral (+/-)		
b. Liquidités/dépôts	2.621.028,76	6.012.777,68
II. Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+)	22.223.440,94	24.597.620,72
A. Contrats d'option et warrants achetés	6.687.396,18	14.777.233,50
B. Contrats d'option et warrants vendus	15.536.044,76	9.820.387,22

2.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.25 (en EUR)	Au 31.12.24 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	7.991.424,44	14.911.598,20
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	24.425.223,51	16.824.719,09
F. Instruments financiers dérivés		
e. Sur actions		
i. Contrats d'option	655.558,89	-393.447,46
I. Sur indices financiers		
i. Contrats d'option		-1.766.391,17
H. Positions et opérations de change		
a. Instruments financiers dérivés		
i. Contrats d'option		4.493,17
b. Autres positions et opérations de change	-17.089.357,96	242.224,57
II. Produits et charges des placements	3.324.417,80	2.390.654,11
A. Dividendes	3.627.524,81	2.795.167,32
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	194.545,56	159.429,58
C. Intérêts d'emprunts (-)	-2.717,40	-256,25
E. Précomptes mobiliers (-)		
a. D'origine belge		-94.134,00
b. D'origine étrangère	-494.935,17	-469.552,54
III. Autres produits	15.548,91	
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	15.491,00	
B. Autres	57,91	
IV. Coûts d'exploitation	-2.366.676,62	-2.703.706,73
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-257.157,17	-543.334,32
B. Charges financières (-)		-4.922,56
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-21.351,21	-66.570,40
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-1.768.835,26	-1.860.213,18
Général		-1.478.932,46
Type DIS	-1.768.835,26	-381.280,72
b. Gestion administrative et comptable	-18.943,84	-22.580,99
Type DIS	-18.943,84	-22.580,99
E. Frais administratifs (-)	-500,00	-13.865,74
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-22.891,57	-16.431,09
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-54.853,20	-24.750,00
H. Services et biens divers (-)	-26.771,16	-24.740,14
J. Taxes	-145.321,69	-92.451,97
Type DIS	-145.321,69	-92.451,97
K. Autres charges (-)	-50.051,52	-33.846,34
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	973.290,09	-313.052,62
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	8.964.714,53	14.598.545,58
VI. Impôts sur le résultat	-82.119,25	-28.377,07
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	8.882.595,28	14.570.168,51

2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 . Composition des actifs au 30.06.25

Dénomination	Quantité au 30.06.25	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
ACTIONS						
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>301.833.334,35</u>	<u>100,18%</u>	<u>94,73%</u>
États-Unis				138.903.005,52	46,10%	43,59%
ADOBE INC	11.000	USD	386,88	3.625.403,59	1,20%	1,14%
ADVANCED MICRO DEVICES	37.000	USD	141,90	4.472.717,98	1,48%	1,40%
AON PLC-CLASS A	20.600	USD	356,76	6.260.813,56	2,08%	1,96%
APOLLO GLB MGMT REGISTERED SHS	94.000	USD	141,87	11.360.719,00	3,77%	3,56%
APPLE INC	5.000	USD	205,17	873.919,15	0,29%	0,27%
APPLIED MATERIALS INC	68.000	USD	183,07	10.605.068,79	3,52%	3,33%
BROADCOM INC	14.500	USD	275,65	3.404.970,82	1,13%	1,07%
COMCAST CORP-CLASS A	240.000	USD	35,69	7.297.014,10	2,42%	2,29%
DEERE & CO	6.500	USD	508,49	2.815.679,18	0,93%	0,88%
DOCUSIGN INC	21.500	USD	77,89	1.426.617,54	0,47%	0,45%
ELECTRONIC ARTS INC	23.500	USD	159,70	3.197.129,11	1,06%	1,00%
INTEL CORP	324.000	USD	22,40	6.182.732,04	2,05%	1,94%
INTERCONTINENTAL EXCHANGE IN	19.000	USD	183,47	2.969.655,41	0,99%	0,93%
INTUIT INC	800	USD	787,63	536.784,09	0,18%	0,17%
LABCORP HOLDINGS INC	24.000	USD	262,51	5.367.159,35	1,78%	1,68%
MICROSOFT CORP	21.400	USD	497,41	9.068.087,06	3,01%	2,85%
NASDAQ INC	24.500	USD	89,42	1.866.328,75	0,62%	0,58%
NETFLIX INC	1.500	USD	1.339,13	1.711.202,45	0,57%	0,54%
ORACLE CORP	67.000	USD	218,63	12.478.774,97	4,14%	3,92%
QUALCOMM INC	19.500	USD	159,26	2.645.627,64	0,88%	0,83%
S&P GLOBAL INC	2.100	USD	527,29	943.313,88	0,31%	0,30%
SALESFORCE INC	22.000	USD	272,69	5.110.687,06	1,70%	1,60%
SCHWAB (CHARLES) CORP	113.000	USD	91,24	8.783.166,50	2,92%	2,76%
TAKE-TWO INTERACTIVE SOFTWARE	23.500	USD	242,85	4.861.758,32	1,61%	1,53%
TRAVEL + LEISURE CO	105.000	USD	51,61	4.616.475,70	1,53%	1,45%
UBER TECHNOLOGIES INC	32.000	USD	93,30	2.543.425,48	0,84%	0,80%
VISA INC-CLASS A SHARES	18.500	USD	355,05	5.595.625,51	1,86%	1,76%
WALT DISNEY CO/THE	25.000	USD	124,01	2.641.095,54	0,88%	0,83%
WW GRAINGER INC	1.500	USD	1.040,24	1.329.266,94	0,44%	0,42%
WYNDHAM HOTELS & RESORTS INC	32.000	USD	81,21	2.213.843,34	0,74%	0,69%
ZIMMER BIOMET HOLDINGS INC	27.000	USD	91,21	2.097.942,67	0,70%	0,66%
France				57.602.070,00	19,12%	18,08%
BUREAU VERITAS SA	165.000	EUR	28,94	4.775.100,00	1,59%	1,50%
EDENRED	129.000	EUR	26,29	3.391.410,00	1,13%	1,06%
ELIS SA	102.000	EUR	24,34	2.482.680,00	0,82%	0,78%
JCDECAUX SE	230.000	EUR	15,50	3.565.000,00	1,18%	1,12%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	7.000	EUR	444,60	3.112.200,00	1,03%	0,98%
MICHELIN (CGDE)	180.000	EUR	31,54	5.677.200,00	1,89%	1,78%
PUBLICIS GROUPE	100.500	EUR	95,68	9.615.840,00	3,19%	3,02%
SANOFI	22.000	EUR	82,21	1.808.620,00	0,60%	0,57%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	39.500	EUR	225,80	8.919.100,00	2,96%	2,80%
TELEPERFORMANCE	6.000	EUR	82,32	493.920,00	0,16%	0,15%
VINCI SA	110.000	EUR	125,10	13.761.000,00	4,57%	4,32%
Allemagne				32.303.525,00	10,72%	10,14%
DEUTSCHE BOERSE AG	14.000	EUR	276,90	3.876.600,00	1,29%	1,22%
FRAPORT AG FRANKFURT AIRPORT	49.000	EUR	63,95	3.133.550,00	1,04%	0,98%
FRESENIUS SE & CO KGAA	175.000	EUR	42,68	7.469.000,00	2,48%	2,34%
INFINEON TECHNOLOGIES AG	205.000	EUR	36,12	7.403.575,00	2,46%	2,32%
KION GROUP AG	115.000	EUR	47,24	5.432.600,00	1,80%	1,71%
STROEER SE & CO KGAA	98.000	EUR	50,90	4.988.200,00	1,65%	1,57%
Pays-Bas				20.371.730,00	6,76%	6,39%
ASML HOLDING NV	13.500	EUR	677,60	9.147.600,00	3,03%	2,87%
JDE PEET S NV	42.000	EUR	24,24	1.018.080,00	0,34%	0,32%
PROSUS NV	215.000	EUR	47,47	10.206.050,00	3,39%	3,20%
Suisse				14.157.265,37	4,70%	4,44%
AVOLTA AG	130.000	CHF	43,02	5.985.551,45	1,99%	1,88%

Dénomination	Quantité au 30.06.25	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
CHUBB LTD	20.500	USD	289,72	5.059.641,35	1,68%	1,59%
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	7.500	CHF	149,45	1.199.630,76	0,40%	0,37%
NESTLE SA-REG	3.000	CHF	78,83	253.106,44	0,08%	0,08%
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	6.000	CHF	258,40	1.659.335,37	0,55%	0,52%
<u>Irlande</u>				13.931.806,26	4,62%	4,37%
AERCAP HOLDINGS NV	65.000	USD	117,00	6.478.681,26	2,15%	2,03%
KERRY GROUP PLC-A	79.500	EUR	93,75	7.453.125,00	2,47%	2,34%
<u>Belgique</u>				13.723.800,00	4,56%	4,31%
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	150.000	EUR	58,24	8.736.000,00	2,90%	2,74%
SOLVAY SA	170.000	EUR	29,34	4.987.800,00	1,66%	1,57%
<u>Royaume-Uni</u>				6.012.234,60	2,00%	1,89%
CNH INDUSTRIAL NV	350.000	USD	12,96	3.864.207,52	1,28%	1,21%
ELEMENTIS PLC	1.150.000	GBP	1,60	2.148.027,08	0,72%	0,68%
<u>Luxembourg</u>				2.538.480,00	0,84%	0,80%
EUROFINS SCIENTIFIC	42.000	EUR	60,44	2.538.480,00	0,84%	0,80%
<u>Danemark</u>				1.826.560,15	0,61%	0,57%
NOVO NORDISK A/S-B	31.000	DKK	439,60	1.826.560,15	0,61%	0,57%
<u>Australie</u>				462.857,45	0,15%	0,15%
TREASURY WINE ESTATES LTD	106.152	AUD	7,81	462.857,45	0,15%	0,15%
Total ACTIONS				301.833.334,35	100,18%	94,73%
INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES						
<u>Contrat d'option - Sur actions</u>				<u>-541.644,07</u>	<u>-0,18%</u>	<u>-0,17%</u>
MICROSOFT CORP 20251219 C530	-100	USD	19,78	-168.505,35	-0,06%	-0,05%
BROADCOM INC 20251017 C280	-70	USD	23,95	-142.820,63	-0,05%	-0,05%
MICROSOFT CORP 20251219 P440	-100	USD	10,37	-88.341,78	-0,03%	-0,03%
BROADCOM INC 20250815 C260	-75	USD	24,50	-156.536,18	-0,05%	-0,05%
MICROSOFT CORP 20251219 P490	100	USD	23,00	195.936,45	0,07%	0,06%
NVIDIA CORP 20250718 P115	-300	USD	0,13	-3.322,40	0,00%	0,00%
INFINEON TECH 20250815 C39	-410	EUR	0,93	-38.130,00	-0,01%	-0,01%
ADV MICRO DEVICE 20251017 C150	-150	USD	10,95	-139.924,18	-0,05%	-0,04%
Total INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES				-541.644,07	-0,18%	-0,17%
TOTAL PORTEFEUILLE				301.291.690,28	100,00%	94,56%
Autres				3.264.603,23		1,02%
J.P. MORGAN AG		USD		2.941.851,66		0,92%
J.P. MORGAN AG		EUR		322.751,57		0,10%
Avoirs bancaires à vue				15.503.829,52		4,87%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		13.623.870,85		4,28%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD		1.832.422,41		0,58%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		GBP		34.574,10		0,01%
BELFIUS BANQUE S.A.		CHF		0,44		0,00%
BELFIUS BANQUE S.A.		GBP		0,25		0,00%
BELFIUS BANQUE S.A.		JPY		0,08		0,00%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		AUD		12.476,22		0,00%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		DKK		15,61		0,00%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		CHF		469,56		0,00%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				18.768.432,75		5,89%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				-264.850,07		-0,08%
AUTRES				-1.169.118,51		-0,37%
TOTAL DE L'ACTIF NET				318.626.154,45		100,00%

2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
États-Unis	46,02%
France	19,08%
Allemagne	10,70%
Pays-Bas	6,75%
Suisse	4,69%
Irlande	4,62%
Belgique	4,55%
Royaume-Uni	1,99%
Luxembourg	0,84%
Danemark	0,61%
Australie	0,15%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Holding et sociétés financières	39,65%
Banques et institutions financières	29,90%
Electronique et semi-conducteurs	7,04%
Internet et services d'Internet	5,86%
Industrie agro-alimentaire	2,55%
Restauration, industrie hôtelière	2,26%
Industrie aéronautique et spatiale	2,15%
Distribution, commerce de détail	1,98%
Secteurs divers	1,28%
Sociétés immobilières	1,28%
Art graphique, maison d'édition	1,19%
Articles de bureaux et ordinateurs	1,13%
Télécommunication	1,04%
Construction de machines et appareils	0,93%
Chimie	0,71%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	0,61%
Electrotechnique et électronique	0,44%
TOTAL	100,00%

Par devise	
USD	51,12%
EUR	44,39%
CHF	3,01%
GBP	0,71%
DKK	0,62%
AUD	0,15%
TOTAL	100,00%

2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre
Achats	57.379.240,05
Ventes	56.419.795,76
Total 1	113.799.035,81
Souscriptions	67.132.611,85
Remboursements	32.126.055,30
Total 2	99.258.667,15
Moyenne de référence de l'actif net total	305.102.785,69
Taux de rotation	4,77%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CapitalatWork S.A. ayant son siège Avenue de la Couronne 153 - 1050 Bruxelles, qui assure le service financier.

2.4.4 . Montant des engagements relatifs aux positions sur instruments financiers dérivés

Engagements sur options

Contrepartie	En EUR	Evaluation	Lot-size	Date de réalisation de la transaction
ADV MICRO DEVICE 20251017 C150	-1.916.769,60	-139.924,18	100,00	30.06.25
BROADCOM INC 20250815 C260	-1.661.200,32	-156.536,18	100,00	03.06.25
BROADCOM INC 20251017 C280	-1.669.719,30	-142.820,63	100,00	30.06.25
INFINEON TECH 20250815 C39	-1.599.000,00	-38.130,00	100,00	11.06.25
MICROSOFT CORP 20251219 C530	-4.515.057,29	-168.505,35	100,00	30.06.25
MICROSOFT CORP 20251219 P440	3.748.349,45	-88.341,78	100,00	30.06.25
MICROSOFT CORP 20251219 P490	-4.174.298,25	195.936,45	100,00	30.06.25
NVIDIA CORP 20250718 P115	2.939.046,73	-3.322,40	100,00	17.12.24

2.4.5 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2023			2024			01/01/2025-30/06/2025		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Type - Dis	468.946,45	91.887,19	1.404.777,02	554.232,56	183.439,70	1.775.569,88	456.701,10	195.470,30	2.036.800,68
TOTAL			1.404.777,02			1.775.569,88			2.036.800,68

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2023		2024		01/01/2025-30/06/2025	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Type - Dis	72.444.716,11	13.802.399,54	92.920.181,79	31.231.571,72	67.132.611,85	32.126.055,30
TOTAL	72.444.716,11	13.802.399,54	92.920.181,79	31.231.571,72	67.132.611,85	32.126.055,30

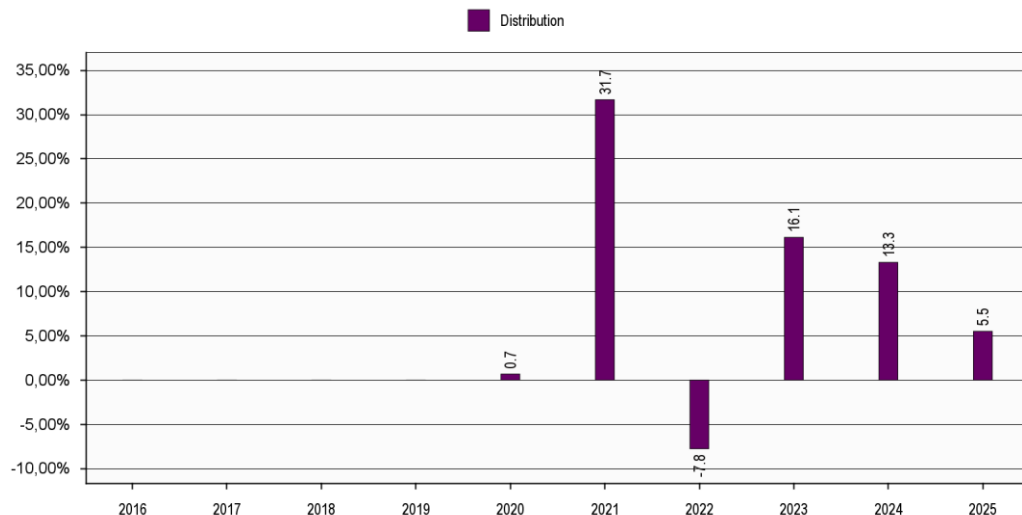
Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2023		2024		01/01/2025-30/06/2025	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Type - Dis	226.237.387,18	161,05	304.143.946,40	171,29	318.626.154,45	156,43
TOTAL	226.237.387,18		304.143.946,40		318.626.154,45	

2.4.6 . Performances

- Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.
- Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.
- Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.
- Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Type DIS

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
5,52% (en EUR)	11,56% (en EUR)	11,02% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex_{t+1}})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex_{t+n}})]$$

avec

$D_t, D_{t+1}, \dots, D_{t+n}$ les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI_{ex_t}, \dots, VNI_{ex_{t+n}}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

2.4.7 . Frais**Frais récurrents**

- Part de distribution - BE6307346187

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,43% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,43%
Coûts de transaction	0,02% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,02%

Existence de rémunérations, commissions ou avantages non monétaires

La SICAV, la Société de Gestion, ou le Gestionnaire, ne paye pas et ne reçoivent pas des rémunérations, commissions ou avantages non monétaires visés à l'article 118 §1, 2° de la Loi 2012.

Existence de fee-sharing agreements visés à l'article 119 de la Loi 2012

Non applicable

2.4.8 . Notes aux états financiers et autres informations**NOTE 1 - Dépôts et liquidités - Autres**

La rubrique « V. C. Autres » du bilan est constituée d'un montant lié à des comptes gérés sur instruments dérivés.

NOTE 2 – Autres produits

Le poste « III. A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison » du compte de résultats contient le montant des transactions de swing-pricing.

Date VNI	Compartiment	Montant
10.04.25	EQUITIES PLUS AT WORK D	15.491,00

NOTE 3 - Autres produits

Le poste « III. B. Autres produits » du compte de résultats est composé d'un montant de compensation CSDR et de montants de pénalité reçus d'Euroclear.

NOTE 4 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé des contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 5 – SFDR

Dans le cadre du Règlement SFDR, et plus particulièrement les Articles 3 et 6 de ce Règlement, le Gestionnaire (et de façon générale le groupe CapitalatWork) s'est doté d'une politique en matière de prise en compte des risques non-financiers et de leur impact sur le retour financier des produits financiers.

Cette politique est disponible sur le site internet du Gestionnaire à l'adresse suivante: www.capitalatwork.com. Le Gestionnaire y présente son approche en matière d'identification et de gestion des risques de développement durable en lien avec les investissements qu'il décide.

Le Gestionnaire applique cette politique dans le cadre de la gestion du Compartiment.

Dès lors que le risque de durabilité est évalué comme moyen, la prise en compte de ce risque dans le processus d'investissement consiste essentiellement à éviter une trop grande concentration sur les valeurs exposées à un risque particulier de durabilité. La prise en compte du risque de durabilité dans le processus d'investissement consiste donc à assurer une diversification adéquate du portefeuille pour que celui-ci ne soit pas trop concentré sur des entreprises pour lesquelles ces risques de durabilité ont été identifiés et peuvent être importants. En outre, compte tenu de la politique d'investissement, le Compartiment investit essentiellement dans des valeurs très liquides, ce qui permet la vente rapide de positions qui viendraient à s'avérer trop exposées au risque de durabilité.